

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2140

présenté par  
M. Ferrand

-----

### ARTICLE 51 SEPTIES

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« permettre l'application aux ordres »

les mots :

« leur rendre applicables les dispositions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.